

Séance du Conseil de Ville
du 29 avril 2002 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 04 / 2002

1. Appel
2. Procès-verbaux nos 02/2002 (fin) et 03/2002
3. Questions orales
4. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Isa DEMAJ;
 - M. Bedri LOSHAJ, son épouse Ava LOSHAJ-Salijaj et leurs enfants Atike, Mergim, Gezim et Arsim;
 - M. Nazmi RUSTEMI et ses enfants Shkurte, Arsim et Nazif;
 - Mme Krystina SROGA-KWIATKOSKA;
 - Mme Myriam VERSACE
5. Révision des statuts de la communauté scolaire du Collège de Delémont
6. Révision du règlement sur l'octroi de bourses et prêts aux apprentis et étudiants
7. Demande de crédit de 332'000.-- francs pour poursuivre les études destinées à examiner l'avenir des Services industriels de la ville de Delémont dans la perspective de la libéralisation du marché de l'électricité
8. Demande de crédit de 155'000.-- francs pour le remplacement d'équipements techniques au Centre sportif de la Blancherie
9. Développement de la motion 5.06/02 – "Etude d'un nouveau plan de circulation en Vieille Ville de Delémont", id, M. Anselme Voirol
10. Développement du postulat 4.03/02 – "Un monde en évolution : n'est-il pas temps d'adapter nos institutions ?", PDC-JDC, Mme Sylviane Mertenat
11. Développement du postulat 4.04/02 – "Sécurité à l'accès à la Fondation Père", PCSI, M. Gérard Wicht
12. Réponse à la motion interne 5.15/01 – "Giratoire Maltière / Cras-du-Moulin", CS•POP, M. Max Goetschmann

1. APPEL

51 membres sont présents

Mme Marie-Anne Rebetez, présidente, M. Michel Rion, 1^{er} vice-président, Mme Françoise Doriot, 2^{ème} vice-présidente, M. Christophe Schaffter, scrutateur, Christian Silvant remplaçant scrutateur.

Mme, M., André Ackermann, Philippe Ackermann, Pierre Ackermann, José Bernal, Jeanne Boillat, Sandra Borruat Chételat, André Burri, Marie-Antoinette Charmillot, Vincent Chételat (PS), Jérôme Corbat, Hubert Crevoisier, Sarah Erard, Pierluigi Fedele, Catherine Gnaegi, Max Goetschmann, Michel Hirtzlin, Denis Hostettler, Jeanne-Andrée Jeannerat, Frédy Klopfenstein, Christophe Lovis, Pascal Mertenat, Jean-Louis Monney, Jean Morgenthaler, Béatrice Muller, Giuseppe Natale, Philippe Rais, Régine Ramseier, Jean-François Rossel, Raffaele Scarciglia, Emilie Schindelholz, Anne Seydoux, Isabelle Stadelmann, Alain Steger, Germain Tirole, Pierre Tschopp, Marc Voelke, Alain Voirol, Anselme Voirol, Gérard Wicht et Valérie Wüthrich.

Sont excusés et remplacés

M. Bernard Burkhard est remplacé par Mme Marie-Claire Grimm

M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Patrice Wannier

M. Philippe Comte est remplacé par Mme Josiane Puipe

Mme Odile Montavon est remplacée par M. Georges Pélégy

M. Francesco Prudente est remplacé par M. Romain Godinat

M. Philippe Staubli est remplacé par Mme Sylviane Mertenat

Mme la Présidente salue le retour de la secrétaire communale adjointe Mme Sandra Aeberhard et remercie Mme Suzanne Bürki qui l'a remplacée durant son absence.

La Présidente propose une modification de l'ordre du jour. M. Meury étant grippé, il souhaite passer son objet, le point 6, tout de suite après les questions orales.

DECISION : la modification de l'ordre du jour est acceptée à la majorité évidente.

De plus, une résolution du Groupe Combat Socialiste et POP a été déposée sur la table du Bureau, elle s'intitule « Conflit israélo-palestinien : appel à la paix ». La Présidente en donne lecture et la fait ensuite circuler pour signature.

2. **PROCES-VERBAUX NOS 02/2002 (FIN) ET 03/2002**

DECISION : le procès-verbal no 02/2002, avec une correction, est accepté à la majorité évidente sans avis contraire.

DECISION : le procès-verbal no 03/2002, avec une correction, est accepté à la majorité évidente sans avis contraire.

3. **QUESTIONS ORALES**

M. Michel Hirtzlin, PS, revient à l'évolution de la situation des Services sociaux régionaux de Delémont (SSRD) et se réjouit d'avoir lu dans le Quotidien Jurassien que l'effectif du SSRD sera revu à la hausse, comme pour ceux de l'Ajoie et du Clos du Doubs.

Il remercie le Conseil communal d'avoir transmis rapidement ce dossier au plan cantonal et demande dans quel délai le Canton envisage le personnel promis.

M. Rémy Meury indique que suite à cette interpellation, le Conseil communal a fait part au Canton de la volonté du Conseil de Ville afin de trouver des solutions en matière de personnel au Service social régional. La Commission cantonale d'action sociale a préavisé favorablement la création de trois postes et le Gouvernement doit se prononcer définitivement sur cet objet prochainement. Dès que cette dernière décision sera connue, la Commission de gestion du Service social régional va procéder aux nominations.

M. Michel Hirtzlin est satisfait.

M. André Burri, PDC-JDC, constate que par temps de pluie l'escalier sud de l'Hôtel de Ville est une vraie pataugeoire et que la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville a besoin d'une sérieuse rénovation. Il demande au Conseil communal d'examiner cette situation.

Mme Renée Sorg admet qu'elle mérite un rajeunissement et elle en informera son service.

M. André Burri est satisfait.

M. Marc Voelke, PLR, se réfère aux difficultés financières de Cablecom et souhaite connaître les conséquences que cela pourrait avoir pour la Commune et ce qu'il en est de la création d'un réseau de transmission à haut débit entre Genève et Bâle via Delémont.

M. Gilles Froidevaux répond que le Conseil communal a effectivement eu des informations selon lesquelles l'entreprise Cablecom connaît des difficultés financières. Il rappelle cependant qu'une convention a été conclue il y a quelques mois entre les différents partenaires de ce projet, à savoir la République et Canton du Jura, la Ville de Delémont et Cablecom.

Il indique qu'à la mi-mai une rencontre aura lieu avec le Maire ainsi qu'un membre de la direction générale de Cablecom pour envisager l'avenir. Des informations pourront le cas échéant être données plus tard.

M. Marc Voelke est satisfait.

M. André Ackermann, PDC-JDC, mentionne que le quartier résidentiel de la rue des Merisiers s'est considérablement développé et que de plus en plus d'enfants en bas âge jouent sur la chaussée. Les automobilistes riverains et visiteurs circulent sur cette route à une vitesse visiblement non adaptée et il demande si le Conseil communal est disposé à étudier une manière de limiter la vitesse, soit par des gendarmes couchés ou autres obstacles susceptibles de ralentir la circulation.

Mme Renée Sorg n'est pas étonnée de ce problème et constate qu'il y a également des cars postaux qui roulent vite. Elle prend note de cette information et la transmettra à la Délégation à la circulation.

M. André Ackermann est partiellement satisfait.

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, se réfère à un courrier que toutes les communes helvétiques ont dû recevoir, à propos d'informations du Conseil suisse des activités de jeunesse sur son projet 01.08.02 « Les jeunes ont la parole ». Il s'agit en fait de laisser la tribune du 1^{er} août à un ou à une jeune de moins de 25 ans pour y faire l'allocution officielle. Elle demande à la commune si elle a bien reçu ce courrier et si elle a l'intention de manifester son intérêt pour cette action.

M. le Maire indique que la Secrétaire communale pourrait confirmer combien il est difficile de trouver un orateur pour le 1^{er} août. Il mentionne avoir reçu le courrier auquel Mme Schindelholz fait allusion et explique que la réflexion est menée sans vouloir naturellement priver la Présidente du Conseil de Ville de l'honneur de cette allocution. Différents contacts seront pris avec les écoles moyennes et supérieures, ainsi que les écoles d'apprentis, pour savoir si il y a des gens intéressés par cette proposition.

Mme Emilie Schindelholz est satisfaite.

M. Giuseppe Natale, CS•POP, demande au Conseil communal s'il peut communiquer les résultats des derniers contacts passés avec les différents partenaires, à savoir la Direction, la Commission du personnel ou encore les autorités cantonales à propos des problèmes de la situation de Von Roll dans notre région.

M. le Maire indique qu'une délégation a récemment rencontré le personnel des entreprises Von Roll situées à Delémont et Choindoz pour prendre connaissance de la situation. Les communes de Delémont et Courrendlin se sont ensuite adressées au Ministre de l'économie, M. Jean-François Roth, en insistant auprès de lui sur l'importance de ces deux sites pour les communes respectives en lui demandant, dans toute la mesure de ses possibilités, de faire que l'aide apportée par la loi sur l'assurance chômage soit pleinement utilisée. M. Roth a répondu qu'il avait obtenu l'accord de la Confédération pour engager des mesures actives afin de recycler au mieux les personnes de l'entreprise Von Roll frappées par le chômage. Le Maire indique toutefois qu'il y a des gens qui ont une spécialisation professionnelle qui rend le recyclage difficile.

Les Municipalités de Courrendlin et Delémont suivent ce dossier avec attention.

M. Giuseppe Natale est satisfait.

6. REVISION DU REGLEMENT SUR L'OCTROI DE BOURSES ET PRETS AUX APPRENTIS ET ETUDIANTS

M. Rémy Meury remercie les membres du Conseil de Ville pour la modification de l'ordre du jour. La révision partielle du règlement sur l'octroi des bourses qui est présentée ce soir est en fait une révision d'une loi d'application de disposition cantonale.

Parmi les modifications essentielles, il y a tout d'abord la question du domicile pour les personnes ayant atteint 25 ans, la volonté d'élever le revenu donnant droit à la bourse et d'inscrire dans le règlement les critères qui jusqu'à maintenant étaient de la seule compétence du Département pour l'octroi de prêts. Les parents ont ainsi une obligation légale de financer la formation de leurs enfants au-delà même des 25 ans. Le problème du domicile sera également à régler. Les montants attribués au niveau des bourses sont en baisse constante et les montants étaient manifestement trop bas.

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, indique que son groupe aimerait ajouter dans le message du préambule la petite formule épiciène habituelle qui s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes.

DECISION : la proposition de Mme Schindelholz, à savoir d'ajouter la formule épiciène habituelle est acceptée à la majorité évidente.

DECISION : la révision du règlement sur l'octroi de bourses et prêts aux apprentis et étudiants, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

4. PROMESSE D'ADMISSION A L'INDIGENAT COMMUNAL :

M. le Maire salue dans les rangs du public la présence de personnes qui ont obtenu l'année passée la citoyenneté delémontaine. Conformément à une habitude prise par le Conseil communal et le Bureau du Conseil de Ville, ils ont été invités à un apéritif.

M. Isa DEMAJ

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Isa DEMAJ, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

M. Bedri LOSHAJ, son épouse Ava LOSHAJ-Salijaj et leurs enfants Atike, Mergim, Gezim et Arsim

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Bedri LOSHAJ, son épouse Ava LOSHAJ-Salijaj et leurs enfants Atike, Mergim, Gezim et Arsim, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

M. Nazmi RUSTEMI et ses enfants Shkurte, Arsim et Nazif

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Nazmi RUSTEMI et ses enfants Shkurte, Arsim et Nazif, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme Krystina SROGA-KWIATKOSKA

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Krystina SROGA-KWIATKOSKA, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme Myriam VERSACE

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Myriam VERSACE, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

5. REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE SCOLAIRE DU COLLEGE DE DELEMONT

Mme Madeleine Amgwerd indique que cette révision est en fait une ratification de la révision des statuts de la Communauté du Collège. L'autorité compétente pour réviser ces statuts est l'assemblée des délégués de la Communauté du Collège. Il n'y a pas de modifications fondamentales, il s'agit en fait simplement d'une mise à jour par rapport à la loi scolaire. En effet, le Parlement a changé la loi scolaire et a admis que dorénavant il incombait à l'assemblée des délégués de nommer directement les membres de la Commission d'école.

Mme Amgwerd rappelle que la Communauté du Collège rassemble neuf communes, soit celles de Bourrignon, Courtételle, Delémont, Develier, Mettembert, Movelier, Pleigne, Rossemaison et Soyhières. Cette assemblée compte 15 délégués.

La nouvelle version soumise aux membres du Conseil de Ville a été expliquée sur une page afin de montrer les modifications dans le détail.

L'assemblée des délégués a notamment décidé de féminiser ses statuts et le comité a fait la proposition de mettre la phrase épïcène qui désigne que le terme des personnes s'applique indifféremment aux femmes ou aux hommes.

De plus, l'assemblée a décidé d'arrêter la publication dans le Journal officiel, puisque tous les conseils communaux concernés reçoivent les documents, ainsi que les délégués. Mme Amgwerd rappelle également que les délégués qui participent à cette assemblée sont le plus souvent les conseillers communaux des différentes communes. De plus, il a été renoncé à l'introduction de suppléants.

M. Max Goetschmann, CS•POP, indique que son groupe accepte cette ratification, pourtant exprime un regret, à savoir le renoncement de la publication des convocations dans le Journal officiel. Selon lui, les délégués remplissent une tâche publique et il est donc nécessaire de donner l'information au public.

DECISION : la révision des statuts de la Communauté scolaire du Collège de Delémont, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

7. DEMANDE DE CREDIT DE 332'000.-- FRANCS POUR POURSUIVRE LES ETUDES DESTINEES A EXAMINER L'AVENIR DES SERVICES INDUSTRIELS DE LA VILLE DE DELEMONT DANS LA PERSPECTIVE DE LA LIBERALISATION DU MARCHE DE L'ELECTRICITE

M. Gilles Froidevaux indique que le Conseil communal soumet ce soir une demande de crédit de 332'000.-- francs pour poursuivre la réflexion liée à l'avenir des Services industriels de la Ville dans la perspective de la libéralisation du marché de l'électricité. Elle fait suite au récent débat d'orientation tenu au cours duquel l'IDHEAP a pu présenter son expertise. Le Conseil communal a pu également proposer un certain nombre de scénarios à retenir.

Lors de ce débat d'orientation, un certain nombre d'enseignements bien utiles a été tiré, s'agissant de la discussion de débats publics. Tout d'abord, il a été affirmé que le détail de deux scénarios allait être examiné, avec le scénario retenu initialement du statu quo amélioré qui prévoit de maintenir les Services industriels au sein de l'administration communale et d'adapter tout de même leur fonctionnement aux nouvelles exigences de la législation fédérale.

Il a également été décidé de retenir le scénario 3, qui propose de concentrer les activités multiservices et de développer géographiquement les activités des Services industriels au moyen d'une éventuelle société anonyme à développer. Il a également été tenu compte du souhait exprimé par certains groupes politiques qui estimaient que le scénario 5, à savoir celui de la vente, ne pouvait pas être d'emblée écartée. Cette volonté sera d'ailleurs examinée au sein de la commission spéciale qui sera constituée et dès lors il est proposé aujourd'hui de libérer un crédit de 332'000.-- francs pour examiner de façon détaillée ces scénarios. L'ensemble des formations politiques sera représenté, ainsi que la Commission communale de l'énergie et des eaux, le personnel communal des Services industriels, les cadres des SI, des experts de l'IDHEAP, un expert juridique et un expert financier.

Cette commission permettra de définir les avantages et les inconvénients des trois scénarios mentionnés et de n'en retenir qu'un qui fera l'objet d'une discussion au Conseil de Ville et, le cas échéant, devant le peuple, si une votation populaire est nécessaire. La phase numéro deux visera à mettre en place les nouvelles structures, telles qu'elles auront été adoptées par les organes compétents.

De plus, un calendrier pour situer l'échéance finale et ultime à la fin de l'année 2003, est nécessaire aux yeux du Conseil communal, afin de ne pas retarder les travaux de la commission.

Le crédit de 332'000.-- francs sera prélevé sur le fonds d'entretien et rénovation du service de l'électricité pour moitié en 2002, et pour l'autre sur l'exercice 2003. Pour information, ce fonds est aujourd'hui alimenté à hauteur de 734'000.-- francs et le montant total de 332'000.-- francs y sera prélevé. Les commissions de l'Energie et des eaux et des Finances ont préavisé favorablement cette demande de crédit.

Mme Catherine Gnaegi, PLR, indique que le Conseil de Ville a donné son avis et a suivi dans une large mesure les propositions faites par la commission spéciale «Avenir des Services industriels». Son groupe estime que le dernier scénario ne doit pas être abandonné et souhaite qu'il soit étudié sans toutefois avoir le même degré de détail que les deux autres scénarios. Les informations devraient être données sur le prix de vente actuel du réseau de distribution, les conséquences de la vente sur la liberté de manœuvre de la Municipalité et sur les structures actuelles des Services industriels. Les noms des éventuels acheteurs avec mise en évidence de leur stratégie d'acquisition devraient également être mentionnés. De plus, et compte tenu du montant relativement élevé de ce présent crédit, son groupe propose que l'étude de la vente soit comprise dans le montant des 332'000.-- francs. Le groupe libéral-radical accepte le crédit si la proposition qu'il vient de faire rencontre l'approbation du Conseil communal.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, indique que son groupe ne refuse pas l'entrée en matière mais estime que le crédit de 332'000.-- francs est vraiment élevé. De plus, les spécialistes devraient rédiger un rapport dans un langage compréhensible pour chacun et non dans un jargon de spécialistes comme le premier rapport.

M. Michel Hirtzlin, PS, indique que son groupe soutient cette demande de crédit qui consiste à analyser minutieusement les différentes variantes retenues dans le rapport final de la commission spéciale. Les autorités politiques pourront, sur des bases chiffrées et argumentées, se prononcer pour la variante qu'il leur semble la meilleure pour la Ville de Delémont et non pas seulement pour les Services industriels. Coût de cette phase de l'étude : 183'000.-- francs.

Le coût de la phase 2, quelle soit la solution retenue, à savoir la préparation des Services industriels à leur nouvel environnement de travail, (structures, statuts, règlements et concessions), est estimé à 135'000.-- francs.

Troisièmement, au vu des enjeux financiers et sociaux de cette restructuration pour la Ville, il est nécessaire que chacun puisse peser les conséquences de l'orientation que prendront les Services industriels dans ce nouvel environnement, sur des bases objectives et non purement idéologiques. Ceux qui refusent aujourd'hui cette demande de crédit prennent un risque très important pour la Ville et pour les Services industriels.

M. Gilles Froidevaux répond à Mme Gnaegi en affirmant que le Conseil communal va examiner le scénario 5 lié à la vente du réseau. Ce montant de 332'000.-- francs prend également en compte cette variante complémentaire liée à la vente du réseau.

Il prend également acte de l'intervention de Mme Grimm s'agissant du prix des experts et indique qu'il a été décidé de confier un mandat supplémentaire à l'IDHEAP, qui dispose des meilleures références s'agissant de la libéralisation des marchés, celui de l'électricité en particulier. De plus, ce rapport sera soumis à l'approbation des organes compétents et sera compréhensible pour les groupes politiques. Il rappelle que toutes les personnes siégeant au sein de cette commission auront le loisir de poser les questions nécessaires pour comprendre les véritables enjeux qui se cachent sous le terme de libéralisation du marché de l'électricité.

M. Pascal Mertenat, PDC-JDC, indique que son groupe estime que la variante 5 doit être étudiée au même titre et de manière aussi détaillée que les variantes 1 et 3. Dès lors, il propose une modification du texte du message du Conseil communal, à savoir : dans le chapitre 2 - Phase 1, définition du service public, description détaillée des variantes 1, 3 et 5 en lieu et place de 1 et 3. Selon lui, si la garantie est donnée d'obtenir l'analyse complète de cette variante 5, son groupe acceptera le crédit.

M. Gilles Froidevaux rappelle que le Conseil de Ville ne peut pas demander une modification du message de l'Exécutif, seul l'arrêté pouvant être modifié. En revanche, il donne encore une fois la garantie du Conseil communal que ce scénario sera étudié au même titre que les autres.

M. Denis Hostettler, PLR, souligne qu'il n'est fait aucunement mention du mandat exact qui va être donné et demande quelques informations à ce sujet. De plus, il mentionne qu'il n'a pas été répondu aux questions posées par Mme Gnaegi.

Il souligne encore la difficulté pour le Conseil de Ville de pouvoir juger de la pertinence des autres scénarios qui n'auront pas été retenus. Il souhaite également connaître comment le crédit de 332'000.-- francs a été déterminé.

M. Jérôme Corbat, CS•POP, indique que pour ce crédit il serait essentiel que les scénarios 1, 3 et 5 soient effectivement considérés.

Mme Catherine Gnaegi, PLR, aimerait encore connaître les informations sur le prix de vente actuel du réseau, ainsi que les conséquences de la vente sur la liberté de manœuvre de la Municipalité et des structures, ainsi que le nom des éventuels acheteurs.

M. Gilles Froidevaux indique qu'il ne peut pas répondre aux questions de Mme Gnaegi qui feront l'objet de la réflexion future au sein de la commission constituée. Il demande aujourd'hui l'autorisation d'examiner les deux scénarios principaux et le scénario de la vente. Il ne peut pas anticiper et donner l'appréciation du Conseil communal s'agissant du scénario de la vente. En réponse à M. Hostettler, pour élaborer cette demande de crédit, M. Froidevaux précise qu'il a été fait un appel d'offres auprès des experts qui seront mandatés.

M. Michel Rion, PDC-JDC, aimerait tout de même que cette fameuse variante no 5 figure dans ce crédit d'étude de 332'000.-- francs. Dès lors, il propose une modification au niveau de l'arrêté du Conseil de Ville sous le point 1, et d'inscrire « la demande de crédit de 332'000.-- francs pour poursuivre les études 1, 3 et 5 destinées à examiner l'avenir des Services industriels... ».

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, est étonné de constater que les propositions qui ont été présentées lors du débat d'orientation et qui émanaient de la commission où tous les partis étaient présentés, n'ont pas fait mention d'étudier également la vente.

M. Denis Hostettler, PLR, se demande comment le Conseil de Ville pourra juger et prendre position si plusieurs scénarios ne sont pas confrontés.

M. Gilles Froidevaux répond à M. Rion que le Conseil communal a l'intention de mener une réflexion détaillée quant aux tenants et aux aboutissants de ce dossier. L'Exécutif accepte la proposition d'amendement à cet arrêté qui est formulé et, s'agissant de l'intervention de M. Hostettler, le Conseil communal, lorsqu'il aura pris connaissance du rapport de la Commission spéciale, conclura s'il est nécessaire de ne retenir qu'un seul scénario ou de proposer une solution alternative à ce scénario devant le Conseil de Ville. Il s'agira également de tenir compte des travaux de la Commission dans laquelle le groupe PLR sera d'ailleurs représenté.

DECISION : la proposition de M. Rion à savoir d'ajouter sous le point 1 de l'arrêté que la demande de crédit de 332'000.-- francs pour poursuivre les études 1, 3 et 5, est refusée par 26 voix contre 21.

DECISION : la demande de crédit de 332'000.-- francs pour poursuivre les études destinées à examiner l'avenir des Services industriels de la Ville de Delémont dans la perspective de la libéralisation du marché de l'électricité, ainsi que l'arrêté s'y rapportant, sont acceptés à la majorité évidente et 4 avis contraire.

8. DEMANDE DE CREDIT DE 155'000.-- FRANCS POUR LE REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES AU CENTRE SPORTIF DE LA BLANCHERIE

Mme Patricia Cattin : la demande de crédit présentée va servir au remplacement du central téléphonique du Centre sportif de la Blancherie qui date de 1982. Actuellement, beaucoup de problèmes avec les lignes téléphoniques surgissent et régulièrement des coupures ont lieu. Par la même occasion, il est proposé de changer le système d'alarme du personnel qui devient désuet. De plus, les pièces pour les réparations de ces bips deviennent de plus en plus difficiles à trouver. Le nouveau système passera également par des natels. Des installations techniques de 15 antennes pour 15 postes différents sont prévues, étant donné que le personnel du Centre sportif doit être atteignable partout.

Mme Cattin indique que ce crédit permettra également de remplacer le système de commande électrique de l'ascenseur, puisqu'il est souvent en panne. Depuis l'an 2000, à Delémont et chaque année, est organisée une manche de championnat suisse Handy sports (fauteuils roulants). Cet ascenseur est ainsi le seul système d'accès des handicapés au Centre sportif et il est nécessaire d'installer un rideau par photo cellules, afin que l'ascenseur ne se referme pas et que les garanties soient fournies en matière de sécurité.

Le troisième volet de la demande de crédit est la rénovation de la place de jeux de streetball à la piscine extérieure. Actuellement, cette place est équipée de gravillons et les utilisateurs doivent retourner au vestiaire afin de s'équiper, puisqu'ils ne peuvent pas jouer pieds nus, le revêtement faisant trop mal aux pieds. Suite à différentes offres, le Département a décidé de poser un revêtement synthétique sur cette place. Les commissions des Sports et des Finances ont approuvé cette demande de crédit à l'unanimité et une demande de subvention a été faite à la «LORO », ainsi qu'à Suisse Handicap.

M. Vincent Chételat, PS, indique que son groupe accepte ce crédit concernant le Centre sportif et profite de rapporter le test de l'émission d' « A bon entendeur » de la Télévision suisse romande, qui faisait des contrôles en matière d'hygiène et de sécurité dans les piscines couvertes de Suisse romande. Il a été ravi d'apprendre qu'à Delémont les résultats des tests dans le domaine de l'hygiène se sont révélés bons. Par contre, le résultat de l'enquête concernant la surveillance et la sécurité des nageurs est beaucoup plus inquiétant selon lui. Il souhaite donc savoir si le Conseil communal est prêt à étudier des solutions afin d'accroître la sécurité des nageurs, en engageant par exemple de nouveaux gardiens pour qu'il y ait en permanence au minimum un gardien occupé à la surveillance des nageurs. Il demande enfin, si le Conseil communal est prêt à présenter une nouvelle demande de crédit, en équipant par exemple les bassins de systèmes automatiques de surveillance.

Mme Patricia Cattin en réponse à M. Chételat, rappelle que ce test s'est réalisé dans la partie profonde du bassin qui est moins fréquentée. En effet, le travail des gardiens n'a pas été parfait et des mesures immédiates seront prises. Elle relève également un problème de reflet avec le soleil. Il sera nécessaire de trouver une solution et, éventuellement, installer un rideau ou un système par caméra. Elle explique que ce système est très coûteux et revient à 100'000.-- francs par caméra. Pour la piscine de Delémont, il serait dès lors nécessaire d'en installer trois.

M. Michel Hirtzlin, PS, a une question à propos du coût de 589.-- francs de maintenance qui est inscrit dans le budget d'investissements. Il désire savoir si c'est un montant unique pour l'entretien du central téléphonique à long terme ou si c'est un contrat sur plusieurs années. Sa deuxième question se réfère aux appareils portables. Il souhaite savoir si ce sont des appareils sans fil ou des natels, puisque le prix des communications varie.

Mme Patricia Cattin explique que pour la première année, le montant a été mis dans le budget des investissements et que pour le futur cette somme viendra se greffer dans le budget de fonctionnement. Pour ce qui concerne la téléphonie, des natels sont prévus ainsi que des stations fixes de téléphone. Il est absolument nécessaire que des stations soient installées à différents endroits. De plus, des natels de service devront toujours être disponibles.

Mme Valérie Wüthrich, CS•POP, explique que son groupe soutient ce crédit mais elle souligne la non-urgence de la rénovation. Elle demande au Conseil communal où en sont les démarches concernant le projet d'aménagement de la pataugeoire extérieure qui avait été présenté, à l'époque, comme urgent.

Mme Patricia Cattin explique que cette pataugeoire n'a toujours pas été faite suite à un problème de budget entre les départements des Travaux publics et Culture, jeunesse et sports. Pour ce qui est de la place de streetball, elle relève que c'est principalement les écoles qui en font pression.

M. Gérard Wicht, PCSI, désire connaître le coût global auquel il faut s'attendre pour la rénovation du Centre sportif, en tenant compte d'un éventuel deuxième crédit, notamment pour l'installation de caméras de surveillance.

Mme Patricia Cattin rappelle que ce bâtiment a 20 ans et qu'aucun travail d'entretien ni d'aménagement n'a jamais été fait. Elle estime que la deuxième partie du crédit sera de l'ordre d'environ 1'500'000.-- francs et que des propositions seront faites prochainement. Elle rappelle tout de même que c'est le Législatif qui décidera ou non du crédit alloué.

DECISION : la demande de crédit de 155'000.-- francs pour le remplacement d'équipements techniques au Centre sportif de la Blancherie, ainsi que l'arrêté s'y rapportant, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

9. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/02 – “ETUDE D'UN NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION EN VIEILLE VILLE DE DELEMONT”, ID. M. ANSELME VOIROL

M. Anselme Voirol, id, indique qu'il a rédigé cette motion sans donner d'objectifs clairs car il n'a pas de solution miracle à proposer. Il relève pourtant que la vie commerciale de la Vieille Ville se meurt, 15 magasins sont vides et 4 autres commerçants envisagent de quitter la Vieille Ville. Il propose de faire quelque chose rapidement suite au projet voté par le peuple « Danse sur la Doux ». Selon lui, seule une motion peut remettre en question cette votation populaire. Il admet que l'impact du plan de circulation sur la vie commerciale de la Ville n'est pas encore connu. Il mentionne que le simple fait d'avoir ouvert la porte de Porrentruy à la circulation a permis une augmentation de 40% du chiffre d'affaires de certains commerces.

Il prend ensuite des exemples de vieilles villes où des contraintes de circulation ont été mises en place. Il constate que les vieilles villes sont aujourd'hui considérées comme mortes, sauf Laufon qui s'est développée grâce à un allègement de la fermeture initialement prévue. Il souligne qu'une zone piétonne en Vieille Ville doit voir le jour et que c'est au fil des années qu'il faut la réaliser.

Le Conseil de Ville a approuvé l'Agenda 21 et la démarche qu'il propose s'inscrit dans ce cadre-là. Il explique encore qu'un automobiliste devant accéder à l'Hôtel de Ville en arrivant de la Gare va chercher une possibilité d'accès en Vieille Ville, ce qui augmente la circulation par des doubles ou triples passages de voitures cherchant leur chemin ou une place de parc.

Son désir est de trouver des arrangements qui intéresseront chacune et chacun pour améliorer le cadre de vie de manière commerciale et d'animation générale en Vieille Ville. Il suggère donc la création d'une commission ou d'un groupe de travail qui aurait pour objectif de réfléchir aux différentes questions posées et de trouver des solutions satisfaisantes pour toutes les parties.

M. Jean-Paul Miserez est d'avis que cette motion ne comporte pas d'éléments suffisamment précis permettant d'aller dans une direction concrète et cite les objectifs principaux du projet « Danse sur la Doux ». Il rappelle que dès les années 90, les objectifs principaux étaient de revitaliser et diversifier le commerce, de créer des animations diverses en Vieille Ville et de réaliser un essai de zone piétonne.

Durant la même période, il a été constaté que le passage quotidien d'environ 7'000 véhicules à travers la rue du 23-Juin faisait dépasser sérieusement les limites du bruit tolérable. Ainsi, des interventions ont été faites afin de diminuer le bruit, en détournant la circulation par la rue St-Michel. Ensuite le projet « Danse sur la Doux » a été accepté et comporte en particulier un constat de l'état de circulation avant l'aménagement montrant qu'il existait essentiellement deux axes pour traverser la ville d'est en ouest. L'ensemble de la circulation en Ville de Delémont a permis de définir deux zones commerciales, celle de la Gare et celle de la Vieille Ville. La zone piétonne répond à un deuxième but qui avait déjà été évoqué dans le rapport SOS Vieille Ville, qui favorisait le développement de certaines activités attractives.

Le transit a ainsi été supprimé, permettant la création d'une zone piétonne visant la revalorisation des activités en créant un pôle d'animation, l'encouragement d'installation d'un centre commercial et l'occupation active des espaces publics. D'autres mesures telles que des places de parc ont été supprimées à la rue du 23-Juin dans la zone piétonne et de nouvelles ont été créées, en particulier à la place de l'Etang.

Il souligne qu'avant la réalisation du concept, il existait 407 places de parc pour environ 2'500 clients ou visiteurs par jour. Le nouveau concept comporte 475 places de parc, permettant la rotation de 3'200 clients ou visiteurs par jour. De plus, dès 2001, l'association Vieille Ville vivante a organisé des marchés aux puces qui ont eu un succès fort appréciable malgré les conditions météorologiques.

Selon M. Miserez, le nombre de places de parc disponibles pour le parage de courte durée s'est sensiblement amélioré avec l'installation des horodateurs. Il constate que des commerces continuent à fermer ou rencontrent des difficultés, sans que l'on puisse cependant établir une relation avec le nouveau concept de circulation.

Il met en évidence deux séances des Etats généraux qui ont été organisées et qui n'ont malheureusement pas débouché sur une vraie collaboration ou une complémentarité entre les acteurs intervenant aujourd'hui. Il rappelle que le concept de circulation avait fait l'objet d'une convention avec les commerçants de la Vieille Ville et que le concept « Danse sur la Doux » avait été longuement et mûrement réfléchi. Les mesures de participation et d'information ont été les plus adéquates possibles et il attend de la part des milieux concernés, particulièrement des commerçants, un effort pour tirer parti au maximum de cette nouvelle situation.

Pour toutes ces raisons, M. Miserez propose, au nom du Conseil communal, de refuser cette motion.

M. Romain Godinat, PCSI, explique que son groupe va refuser la motion étant donné que le projet « Danse sur la Doux » est en cours d'élaboration. Il estime qu'il est trop tôt pour faire d'autres tests. Il serait plus adapté d'attendre la fin des travaux afin de mieux se rendre compte du résultat. Habitant lui-même en Vieille Ville, il n'est non plus satisfait du mode de circulation et se réserve le droit de revenir à charge en temps voulu.

M. Philippe Ackermann, PLR, estime quant à lui que la Vieille Ville se meurt. Après discussion au sein de son groupe et tenant compte des doléances émises par les représentants des commerçants de la Vieille Ville, le PLR accepte la motion. Selon M. Ackermann, la Vieille Ville est si petite qu'il est dommage de la diviser en deux zones. Pour la circulation, il estime qu'un projet simple tel qu'il est décrit ci-après mérite une mise à l'essai, sans toutefois engendrer des modifications onéreuses.

Sa proposition est de circuler sur toutes les rues de la Vieille Ville en sens unique, sans changer les places de parc; de réaffirmer l'interdiction à la circulation pour le trafic lourd, excepté pour les livraisons qui devraient être faites entre 6h00 et 10h00 du matin, d'autoriser la circulation des véhicules à moteur légers de 6h00 à 19h00 et ceci uniquement les jours ouvrables ; d'intensifier les contrôles pour un respect stricte de la signalisation mise en place, notamment les 30 kmh et, enfin de cette manière, la Vieille Ville sera plus accueillante et plus conviviale.

La circulation pourrait se faire comme suit : dans le sens ouest-est, entrée en Vieille Ville par la porte de Porrentruy ; circuler en sens unique sur la rue du 23-Juin jusqu'au rond-point devant les Services industriels. Ainsi il est loisible de quitter la Vieille Ville dans n'importe quelle direction. Dans le sens est-ouest, entrée en Vieille Ville par la rue de l'Hôpital depuis la place de la Foire, circuler en sens unique jusqu'au Faubourg des Capucins et possibilité de joindre la rue du 23-Juin par les transversales, en sens unique.

M. Max Goetschmann, CS•POP : la motion avec ce qu'elle demande, c'est-à-dire une réouverture à la circulation, est un outil qui n'est pas adapté à la situation qu'elle prétend combattre ou bien améliorer. Elle comporte le risque encore d'aggraver les problèmes pour les commerçants. Ces derniers soutiennent la motion, en espérant que celle-ci permette la discussion entre trois partenaires, soit le Conseil communal, les commerçants et les habitants de la Vieille Ville. La réintroduction de la circulation transit n'est souhaitée pour personne. Par contre, il estime que le meilleur moyen serait de retirer la motion et d'en faire une autre en demandant une nouvelle commission, car son but est de casser le projet en cours, avant qu'il n'aboutisse ce qui serait dommage et illogique.

Il mentionne que les problèmes rencontrés par une partie des commerçants de la Vieille Ville dépassent de loin le problème seul de la circulation.

En conclusion, il estime qu'il faut poursuivre l'essai et évaluer les résultats. Dès lors, il propose de refuser cette motion.

Mme Isabelle Stadelmann, PS, indique que son groupe refuse la motion présentée et n'accepte pas non plus une éventuelle transformation en postulat. Elle estime la motion prématurée, puisque le projet « Danse sur la Doux » a été approuvé par le corps électoral delémontain et ne saurait être remis en cause avant même d'être achevé.

Selon elle, il faut attendre que le concept de circulation retenu aura été mis en œuvre durant une période suffisamment longue pour permettre une évaluation objective de ses effets. C'est alors que le dossier pourra être éventuellement remis en cause dans certaines de ses applications.

Elle mentionne également que contrairement à ce que la motion laisse entendre, la Vieille Ville dispose de places de parc à proximité de tous les commerces et estime que les commerçants étaient déjà mourants en Vieille Ville avant le début de ce projet.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, habite la Vieille Ville depuis bientôt 31 ans et défend ce quartier qui lui tient toujours à cœur. Elle explique que depuis le mois septembre 1997, elle participe à la commission spéciale Danse sur la Doux chargée de suivre les travaux de réfection des rues du 23-Juin, de la Préfecture et de la Constituante.

En novembre 2000, l'association Vieille Ville vivante a été créée afin de trouver des idées pour faire revenir les Delémontains en Vieille Ville après les travaux qui avaient été difficiles pour les commerçants notamment. Cette organisation a mis sur pied un nombre important de manifestations que Mme Grimm cite.

Elle explique qu'elle souhaiterait être un peu plus soutenue par les commerçants. Si tout le monde s'entraidait, un très bon résultat serait à attendre. Elle affirme que jusqu'à présent, il a surtout été question de commerçants qui se plaignent mais elle connaît des commerçants satisfaits de cette nouvelle Vieille Ville. Elle cite en exemple la boutique de troc qui s'est ouverte en plein cœur de la zone piétonne et qui dit avoir doublé sa clientèle depuis qu'elle s'est installée en Vieille Ville.

Elle relève également que la Commune a déjà fait plusieurs concessions pour les commerçants, comme par exemple la possibilité de descendre devant l'Hôtel de Ville depuis la rue de l'Eglise, ce qui n'était pas prévu au départ ; la réouverture de la Porte de Porrentruy ainsi que la possibilité d'entrée en Vieille Ville par la rue du 23-Juin côté est. Les livreurs peuvent également décharger dans la zone piétonne et se garer ensuite. Par contre, elle admet qu'il y a effectivement beaucoup trop de bruit à la route de Porrentruy et que des dispositions devraient être prises. Au nom du groupe Vieille Ville vivante elle demande de laisser le projet suivre son cours et refuse la motion.

M. Georges Pélégy, CS•POP, souhaite à son tour parler des habitants de la Vieille Ville. Il explique que depuis le premier matin du premier jour des travaux de rénovation du projet « Danse sur la Doux », bon nombre de commerçants de la Vieille Ville ont critiqué ce qui se faisait, en s'adressant autant aux responsables politiques qu'aux professionnels du génie civil.

Selon lui, le combat continue et il reste convaincu qu'il y aura toujours des commerçants qui souhaiteront la réouverture de la circulation et la multiplication à outrance des places de parc devant la porte de leur établissement.

Il se réfère ensuite au rapport Probst-Stadelmann, qui indique que 80% des Delémontains voient le quartier commercial plutôt à la Gare et que 76% de ces mêmes Delémontains pensent que la Vieille Ville a plutôt une vocation socioculturelle de services et de loisirs. Il profite de rappeler que depuis plus de 25 ans la politique de parcage en Vieille Ville ne s'est faite qu'au détriment des habitants à la seule satisfaction des commerçants. Depuis une quinzaine d'années d'ailleurs, les problèmes spécifiques à la Vieille Ville font l'objet d'attention et d'études particulièrement sérieuses.

Il faut également noter que la Municipalité a complété son Service de l'urbanisme de collaborateurs dont la compétence ne peut être mise en doute et que ce projet de rénovation a fait l'objet d'un concours auprès des professionnels de la branche. Les multiples projets présentés ont fait l'objet d'une exposition à la halle du Château et d'explications au public, et qu'enfin, il a été accepté par le peuple en votation populaire.

Après une certaine période d'adaptation, chacun admettra comme un bien primordial le choix du piéton contre l'automobiliste, notamment en regard des enfants et des personnes du 3^{ème} âge. Il constate que les restaurateurs sont également considérés comme des commerçants et que selon lui, il est incroyable que de nuit, des milliers de personnes arpentent la Vieille Ville sans se perdre, alors que de jour les clients et les représentants ne savent plus par où passer pour atteindre les échoppes.

Il mentionne encore qu'en 1992, dans le rapport SOS Vieille Ville, il était déjà mentionné que des commerces rencontraient des difficultés qui ne pouvaient se résoudre qu'en prenant des mesures commerciales. Dès lors et au nom de son groupe, il refuse la motion de M. Voirol.

M. Jérôme Corbat, CS•POP, affirme qu'il n'est pas possible de connaître les résultats d'un projet avant qu'il ne soit à terme.

M. Anselme Voirol, id, revient à l'intervention de M. Goetschmann et estime qu'il ne faut pas émettre de jugement sur les commerces de la Vieille Ville. Quant au point soulevé par M. Pélégy, qui parle de soutien évident aux commerçants, il faudrait également leur donner un petit coup de pouce.

Les nuisances nocturnes préoccupent M. Voirol, raison pour laquelle il a déposé une question écrite adressée à M. le Maire, qui mentionne que lors des derniers Etats généraux, des actions fort intéressantes avaient été relevées.

Quant à l'association Vieille Ville vivante, il remarque qu'aucun point ne s'oppose clairement à la motion et qu'elle ne fait que relever des risques de débordement. Il ne remet pas en cause le principe même de la zone piétonne mais la rapidité d'exécution de cette zone. Il est heureux de constater, suite aux plans de circulation évoqués par M. Miserez, que le risque de transit est écarté.

M. Jean-Paul Miserez ne va pas intervenir sur les différentes prises de position des partis. Il explique que lors de la réalisation d'ouvrages qui entraînent des dépassements prévisibles au niveau du bruit, des mesures de protection doivent être prises et c'est ce qui se fait actuellement. Quant au risque de transit en Vieille Ville, il estime qu'il existerait avec la réouverture à la circulation.

Dès lors, il maintient la proposition du Conseil communal de rejeter cette motion.

DECISION : la motion 5.06/02 – “Etude d'un nouveau plan de circulation en Vieille Ville de Delémont”, id, M. Anselme Voirol, est refusée par 40 voix contre 6.

Interruption de séance

10. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.03/02 – “UN MONDE EN EVOLUTION : N'EST-IL PAS TEMPS D'ADAPTER NOS INSTITUTIONS ?”. PDC-JDC, MME SYLVIANE MERTENAT

Mme Sylviane Mertenat, PDC-JDC, explique qu'il y a déjà plusieurs mois que son groupe réfléchit à un postulat visant à adapter les institutions à l'évolution actuelle des collectivités publiques. C'est en fait un article paru dans « Le Temps », au mois d'octobre dernier, qui a suscité la réflexion de son parti.

Elle estime qu'il y a lieu de réfléchir au meilleur fonctionnement possible des autorités car il est toujours plus difficile de trouver des personnes qui acceptent de s'engager dans une tâche publique, compliquée et exigeante. Si la problématique des petites communes ne concerne pas Delémont, il faudra également l'évoquer.

Son groupe ne propose pas de solution à ce stade mais cite des thèmes à aborder. Elle souligne qu'elle a appris qu'une intervention inter-partis identique circulait. Elle n'a pas eu connaissance ce document et il va de soi que son parti s'y associerait volontiers.

M. le Maire : Le Conseil communal propose d'accepter ce postulat dans la mesure où une part des problèmes soulevés par la motionnaire est évidente.

Le moment pour faire cette réflexion est le bon, puisqu'il reste deux ans et demi jusqu'à la fin de la législature. Le règlement communal prévoit que les modifications, relatives aux membres du Conseil communal notamment, ne peuvent intervenir qu'en début de législature. Il serait donc tout à fait adéquat de mener en 2002, voire en 2003, la réflexion fondamentale de manière à ce qu'il y ait des changements significatifs qui puissent être communiqués à la population et être pris en compte pour les élections de l'automne 2004. Dès lors le Conseil communal fera diligence pour créer cette commission d'étude et faire en sorte qu'une collaboration soit menée entre les partis représentés au Conseil de Ville.

Mme Isabelle Stadelmann, PS, approuve le postulat d'autant plus que son parti peut sans fausse modestie en revendiquer la paternité, puisqu'elle a elle-même remis le document en question à tous les représentants de groupes. Elle reconnaît que son projet ne portait que sur l'organisation du Conseil communal mais que, sans autre, son parti acceptera d'étendre le champ de réflexion à propos de la question des membres du Conseil de Ville.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP : en ce qui concerne le nombre des conseillers de Ville, il s'agit d'un sujet qui a été abordé il y a quelques années par Mme Hennet du groupe radical. Elle demandait de passer de 51 élus à 41 élus. A l'époque, son groupe s'y était opposé et il ne cautionnera pas la réduction des membres du Conseil de Ville, puisque qu'elle n'élargira sans doute pas les possibilités démocratiques.

DECISION : le postulat 4.03/02 – “Un monde en évolution : n'est-il pas temps d'adapter nos institutions ?”, PDC-JDC, Mme Sylviane Mertenat, est accepté à la majorité évidente avec un avis contraire.

11. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.04/02 – “SECURITE A L’ACCES A LA FONDATION PERENE”, PCSI, M. GERARD WICHT

M. Gérard Wicht, PCSI, revient à son projet visant à augmenter la sécurité de l'accès à la fondation Pérène. Il rappelle que la motion déposée en février, n'a pas eu le soutien de Mme Sorg, responsable du Département et c'est la raison pour laquelle il revient à la tribune en demandant d'accepter cette étude sous forme de postulat.

Mme Renée Sorg, indique que la proposition de transformer la motion de M. Wicht en postulat avait été proposée et que ce dernier l'avait refusé. Dès lors, elle accepte le postulat au nom du Conseil communal.

DECISION : le postulat 4.04/02 – “Sécurité à l'accès à la Fondation Pérène”, PCSI, M. Gérard Wicht, est accepté à la majorité évidente.

12. REPONSE A LA MOTION INTERNE 5.15/01 – “GIRATOIRE MALTIERE / CRAS-DU- MOULIN”. CS. POP. M. MAX GOETSCHMANN

M. Anselme Voirol, id, lit le rapport d'audit établi par la Commission de gestion et de vérification des comptes dont il est le représentant.

« Par la motion interne 5.15/01, la Commission de gestion du Conseil de Ville a reçu mission de procéder à un audit du projet du giratoire Maltière / Cras du Moulin.

Par délégation de ladite commission, MM. Jérôme Corbat et Anselme Voirol ont procédé à cet audit en date du 11 janvier 2002, de 13h30 à 15h.

La personne auditée, à savoir M. Pierre Rais, chef du Service des travaux publics, a été informée de la démarche à mi-décembre 2001 et connaissait parfaitement les tenants et aboutissants de la démarche.

Les auditeurs ont été très bien reçus par M. Rais qui avait correctement préparé la séance.

Il indique que ce giratoire avait été refusé à l'unanimité par le Conseil de Ville et que sa construction aurait été reléguée aux oubliettes si le projet Migros n'avait pas vu le jour.

De plus, pour sa conception, une étude a été demandée au spécialiste en la matière, à savoir le bureau d'ingénieurs CERT-ARAGAO de Lausanne. De l'étude, il ressort notamment que ce nouveau giratoire doit être franchissable par les poids lourds, du fait de son petit diamètre extérieur.

Lors des différents contacts que les Travaux publics ont eus avec les Cars postaux, et ceci après essais avec un car, il apparaît que cet îlot est franchissable. Le rond-point du giratoire Maltière / Cras du Moulin a donc été conçu pour répondre à ces critères.

Les plans d'exécution ont été présentés et il a été constaté que toutes les contraintes des hauteurs avaient été prises en compte. Aucune réclamation émanant de Car postal, ou de quelqu'autre utilisateur, n'est parvenue au Service des travaux publics. De ce fait, ce rond-point ne satisfait pas aux exigences requises. »

13. RESOLUTION 1.01/02 – « CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN : APPEL A LA PAIX »

Mme la Présidente mentionne que la résolution déposée en début de séance du groupe CS•POP « Conflit israélo-palestinien : appel à la paix », a obtenu 48 signatures.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, indique que dans le cadre de ce conflit, plus de mille personnes sont décédées, dont 800 palestiniens et 200 israéliens, sans compter les innombrables blessés. Il y a des innocents et des familles en deuil des deux côtés. Les actions de représailles militaires, administratives ou civiles, ne sauraient être qualifiées de légitime défense; ce sont des actes terroristes.

Selon lui, il faut que ce conflit cesse au plus vite. Mieux vaut risquer la paix que justifier la guerre.

M. Hubert Crevoisier, PLR, rappelle une photographie qui l'avait touché et qui était exposée à St-Ursanne, du peintre von Grafenried. Il avait été mandaté par le Gouvernement et avait exposé une photo saisissante représentant un musulman qui faisait sa prière dans son appartement, dans un HLM, à côté de la synagogue de Delémont. Le photographe avait tenu à légènder sa photo « souhaitons que ces musulmans puissent disposer de cette synagogue désaffectée pour aller faire leur prière ».

DECISION : la résolution 1.01/02 – « conflit israélo-palestinien : appel à la paix » est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme la Présidente rappelle deux invitations reçues. La première du Festi'Vélo, grand prix des communes romandes le 22 juin 2002, à Bex, ainsi que l'invitation de la Ville de Neuchâtel dans le cadre d'Expo.02 qui invite ses villes amies le 29 juin 2002. Les membres du Conseil de Ville intéressés sont priés de s'annoncer au Secrétariat communal.

Ont été déposés : - 2 motions
- 1 postulat
- 2 questions écrites

La séance est levée à 22h25.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente : La secrétaire adjointe :

Marie-Anne Rebetez

Sandra Aeberhard

Delémont, le 13 mai 2002